



DÉCHETS DU BÂTIMENT

QUELLES SOLUTIONS DANS LE VAL D'OISE ?



DÉCHETS DU BÂTIMENT

QUELLES SOLUTIONS DANS LE VAL D'OISE ?

Sommaire

Quels sont les déchets produits par le bâtiment ?	3
Quelles sont vos obligations ?	4
Comment avoir une gestion efficace de vos déchets ?	5
Quelles sont les destinations possibles pour vos déchets ?	6
Quelles sont les aides pour l'élimination de vos déchets ?	8
Qu'est ce que la Haute Qualité Environnementale ?	9
Liste des installations acceptant les déchets du bâtiment sur le Val d'Oise	10
Présentation du Pôle Initiatives Environnement	31

La prise en compte de l'environnement : un atout pour l'entreprise

Les entreprises du bâtiment commencent à s'engager dans une démarche de protection de l'environnement en matière de gestion des déchets et de pollution des eaux. Ceci leur permet une maîtrise de leurs impacts sur l'environnement, un respect des réglementations, une optimisation des coûts de gestion et leur donne un atout commercial en terme d'image, de compétitivité et de dynamisme.



Quelques chiffres-clés :

Production de déchets du BTP en Val-d'Oise (2001) :
1 761 000 tonnes par an
(déchets ménagers : 630 000 tonnes par an).

✓ Répartition par :

catégorie :		origine :	
Inertes	1 446 000 t (82%)	Travaux publics	990 000 t
Déchets banals	248 000 t (14%)	Bâtiment	770 000 t
		dont :	
		- Démolition	470 000 t
Déchets dangereux	67 000 t (4%)	- Réhabilitation	274 000 t
		- Constructions neuves	26 000 t

**La gestion des déchets de chantiers doit être une priorité
pour les entreprises !**

Quels sont les déchets produits par le bâtiment ?

Un déchet est :

"tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon"

(Article L541-1, Code de l'Environnement).

Les Déchets Inertes (DI)

Définition : Les déchets inertes sont des déchets qui ne subissent, en cas de stockage, aucune modification physique, chimique ou biologique importante et ne présentent pas de danger pour l'homme ou l'environnement.

Exemples : Béton, briques, parpaings, tuiles, céramiques, enrobés bitumeux sans goudron, terre et cailloux, déchets de construction et de démolition en mélange ne contenant pas de substance dangereuse et ne contenant que des déchets minéraux, etc...



Les Déchets Industriels Banals (DIB)

Définition : Déchets non inertes et non dangereux générés par les activités, publiques ou privées, du commerce, de l'artisanat, de l'industrie ou du service.

Exemples : bois d'ouvrage (huisseries, charpente, plancher, etc.), métaux, plastiques, plâtre, verre, déchets d'emballage non souillés, papiers, cartons, matériaux d'isolation sans amiante, etc...



Les Déchets Dangereux (DD) dont les Déchets Industriels Spéciaux (DIS)

Définition : Déchets qui, par leur caractère toxique ou dangereux, nécessitent d'être éliminés dans une filière spécifique.

Exemples : bois spécifiquement utilisé en extérieur (traité au CCA ou à la créosote), produits de revêtement (peintures et vernis), emballages souillés, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants, piles et accumulateurs, néons, huiles et combustibles liquides usagés, matériaux contenant de l'amiante friable, déchets d'équipements électriques et électroniques, explosifs, etc...



Déchet ultime

Il s'agit d'un déchet qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment.

Quelles sont vos obligations ?

) Dans le cas d'une production de moins de 1100 litres de déchets d'emballage (non dangereux) par semaine, ils peuvent être confiés aux services de collecte et/ou d'élimination de la commune si celle-ci les accepte. Au-delà, le producteur devra procéder à leur valorisation dans des installations agréées ou la faire assurer par un prestataire agréé.

) Dans le cas particulier des déchets d'emballage une amende pouvant aller jusqu'à 1 525 euros peut être prononcée en cas de non respect de l'obligation de réemploi, recyclage ou toute autre valorisation possible de ces déchets.

Le producteur de déchets est responsable de l'élimination de ses déchets. C'est en règle générale le cas de l'entrepreneur avec le jeu des contrats. Il est toutefois recommandé que la gestion des déchets soit détaillée dans les réponses des entreprises aux appels d'offre. De même, il est de la responsabilité du maître d'ouvrage d'inclure des éléments concernant la gestion des déchets dans ses marchés.

Les pratiques interdites !!!

Toutes les méthodes qui suivent sont interdites et peuvent donner lieu à des amendes. Vous ne devez pas :

- Brûler vos déchets à l'air libre ou dans une installation non autorisée (sauf bois contaminés par des insectes xylophages),
- Remettre vos déchets dangereux à la collecte des ordures ménagères,
- Mélanger vos déchets dangereux avec d'autres déchets,
- Abandonner vos déchets en décharge sauvage ou en bordure de route,
- Rejeter vos déchets à l'égout ou dans le milieu naturel,
- Organiser le stockage privé de déchets en dehors des CET autorisés,
- Enfouir vos déchets dans les tranchées de chantier.



En contrepartie, vous devez :

- Etre en situation régulière vis-à-vis de la législation sur le transport de déchets,
- Confier vos huiles usagées à une entreprise agréée,
- Suivre la bonne élimination de vos déchets.

En cas de violation de la législation sur les déchets, les entreprises risquent des sanctions pénales allant de 2 mois à 2 ans de prison et de 300 à 76 000 euros d'amende. Des sanctions civiles peuvent également être appliquées (remise en état d'un site, versement de dommages-intérêts, ...)

10 conseils pratiques pour mieux gérer vos déchets :

- 1). Produisez le moins possible de déchets.
- 2). Triez vos déchets par catégorie pour permettre leur recyclage et limiter les coûts d'élimination.
- 3). Stockez vos déchets à l'abri des intempéries pour prévenir tout risque de pollution.
- 4). Ne mélangez pas vos déchets toxiques liquides s'ils ont des caractéristiques différentes. Ceci augmente le coût de traitement.
- 5). Utilisez les produits les moins dangereux possibles et préférez les produits avec le marquage CE et la marque " NF Environnement ".
- 6). Demandez à vos fournisseurs des livraisons de matériaux ne générant pas de déchets ou de vous reprendre certains emballages. Eviter le sur-emballage.
- 7). Faites jouer la concurrence entre divers collecteurs de déchets.
- 8). Pour vos déchets spéciaux, faites appel à un collecteur conventionné par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui vous apportera alors une aide financière si vous êtes une PME.
- 9). Demandez l'établissement d'un Bordereau de Suivi de Déchets Industriels (BSDI) lors de l'enlèvement de déchets dangereux et d'un BSD spécifique pour l'amiante.
- 10). Conformez-vous au plan départemental de gestion des déchets de chantier du Bâtiment et des Travaux Publics du Val-d'Oise. Contactez la DDE (adresse au dos du guide).

Ne pas mélanger les déchets de l'atelier et ceux du chantier,

Séparer la terre des autres matériaux,

Prendre en compte le coût de l'élimination des déchets dans les devis fournis aux clients,

TRIER et FORMER
le personnel à la discipline du non-mélange et du tri.



Quelles sont les destinations possibles pour vos déchets ?

Services municipaux :
Collectent les déchets ménagers et éventuellement les déchets assimilables aux ordures ménagères pour les artisans ou commerçants.

Déchèterie :
Espace aménagé, gardienné et clôturé ou les déchets peuvent être apportés et triés en les répartissant dans des conteneurs spécifiques.

Centre de tri :
Équipement permettant d'extraire les fractions valorisables des déchets et de les diriger ensuite vers les filières adéquates.

Collecteurs :
Prestataires spécialisés se chargeant du transport des déchets vers un centre de tri, une plate-forme de regroupement, un centre de traitement,...

CET :
Centre d'Enfouissement Technique, équipement d'élimination de déchets ultimes par enfouissement, sans intention de reprise ultérieure.
Classe I pour les déchets spéciaux dangereux
Classe II pour les déchets banals
Classe III pour les déchets inertes

Déchets Inertes

Nature du déchet	Destinations possibles	Remarques
Béton, ciment, parpaing, pierre, marbre, grès, ardoise, céramique, carrelage, tuile, brique,...	Réemploi, utilisation en remblais, recyclage (fabrication de granulats), stockage en décharge autorisée (CET classe 3)	Les apports dans les installations ne doivent pas contenir du bois, du polystyrène ou du plâtre.
Matériaux d'isolation (laine de verre, laine de roche)	Réutilisation, recyclage, stockage en décharge autorisée (CET classe 2)	
Terre et matériaux de terrassement	Réutilisation sur place en remblais	Les terres ne doivent pas être souillées.

Déchets Industriels Banals

Nature du déchet	Destinations possibles	Remarques
Béton armé	Recyclage	
Bois non traités ou non peints par un produit contenant une substance toxique	Réemploi, recyclage (compostage, fabrication de panneaux de particules ou d'agglomérés) ou utilisation comme combustible dans les chaufferies à bois	
Bois d'ouvrage (comprenant de la colle, des produits de finition ou de préservation)	Recyclage, incinération avec récupération d'énergie en centre spécialisé, stockage en décharge autorisée (CET classe 2)	
Colles animales (caséine) et végétales (cellulose)	Incinération avec récupération d'énergie en centre spécialisé, stockage en décharge autorisée (CET de classe 2)	
Déchets verts (souches d'arbres...)	Recyclage (compostage)	
Emballages non souillés en carton, en papier, en plastique	Réutilisation, recyclage ou incinération avec récupération d'énergie en centre spécialisé	Obligation de valoriser les déchets d'emballages
Métaux (ferraille, plomb, cuivre, zinc...)	Recyclage	Séparer les métaux ferreux des non ferreux
Matières plastiques (PE, PET, PSE, PVC,...)	Réemploi, recyclage ou incinération avec récupération d'énergie en centre spécialisé	Brûler des plastiques peut dégager des gaz nocifs pour la santé (vapeurs d'acide chlorhydrique)
Plâtre et autres matériaux contenant une fraction de plâtre	Recyclage (fabrication de gypse), stockage en décharge autorisée (CET en alvéole spécifique de classe 3 ou de classe 2)	Le plâtre n'est pas un déchet inerte notamment du fait de son instabilité à l'eau.
Verre (bouteilles, débris...)	Réemploi, recyclage (fabrication de calcin)	

Quelles sont les destinations possibles pour vos déchets ?

Déchets dangereux

Nature du déchet	Destinations possibles	Remarques
Acides, bases (soude)	Neutralisation chimique en centre spécialisé	Agressifs pour l'homme et pour les réseaux d'assainissement : ne pas rejeter aux égouts
Matériau contenant de l'Amiante friable, équipement de désamiantage et déchets issus du nettoyage	Stockage en décharge autorisée (CET de classe I en alvéole spécifique)	L'inhalation des fibres d'amiante est dangereuse pour la santé (cancérogène).
Amiante ciment	Stockage en décharge autorisée (CET de classe 3 en alvéole spécifique)	L'inhalation des fibres d'amiante est dangereuse pour la santé (cancérogène).
Biocides, pesticides,...	Incinération en centre spécialisé.	Toxiques pour l'homme même à faibles doses et agressifs pour les réseaux d'assainissement : ne pas rejeter aux égouts
Bois traités spécifiquement utilisés en extérieur (CCA et créosote)	Incinération avec récupération d'énergie en centre spécialisé ou stockage en décharge autorisée (CET de classe I)	Emission de fumées toxiques en cas d'incinération dans une installation non spécifique
Emballages souillés	Incinération avec récupération d'énergie en centre spécialisé	Certains bidons peuvent être réutilisés après nettoyage en unité spécialisée
Mélange eau / monopropylène glycol	Evapo-incinération en centre spécialisé	Agressifs pour l'homme et pour les réseaux d'assainissement : ne pas rejeter aux égouts
Produits de synthèse tels que matières adhésives, silicone,...	Incinération avec récupération d'énergie en centre spécialisé ou stockage en CET de classe I	Risque d'irritation pour les voies respiratoires
Résidus de peintures, vernis, solvants, produits de traitement	Réemploi, régénération ou incinération avec récupération d'énergie en centre spécialisé	Les solvants émettent des vapeurs irritantes pour les muqueuses, voire cancérigènes, et corrosives pour les métaux
Suies	Stockage en décharge autorisée (CET de classe I).	



▼ *Amiante-ciment : (retrait partiel de plaques)*

Le Plan de Retrait :

- identification du danger et information des entreprises réalisant les travaux
- évaluation des risques
- transmission de l'évaluation au médecin du travail, au CHSCT ou aux délégués du personnel, à l'inspection du travail et à la Caisse Régionale d'Assurance Maladie
- notices d'information pour chaque poste destinées aux opérateurs
- formation des opérateurs

▼ *Les équipements de protection individuelle et de l'environnement :*

- masque filtrant jetable FFP3
- pulvérisateur
- fixateur de fibres
- dégrissant
- ruban adhésif
- film plastique avec étiquettes "amiante" et sacs plastiques étiquetés

▼ *Le conditionnement des déchets :*

- les gros éléments sont palettisés et les canalisations mises en racks ; le tout mis sous film étiqueté "amiante"
- les petits éléments sont placés dans de grands récipients pour vrac étiquetés
- les équipements (masque) et les déchets issus du nettoyage sont enfermés en double sac étanche en polyane étiqueté

Quelles sont les aides pour l'élimination de vos déchets ?

L'Agence de l'Eau Seine Normandie est un établissement public dont la mission est de financer des ouvrages qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions en respectant le développement des activités économiques.

* au sens de l'Union Européenne : moins de 250 salariés, chiffre d'affaires annuel < à 40 M€ ou bilan annuel < à 27 M€, détenue à moins de 25% par une ou plusieurs entreprises non PME.

Pour toute information sur ces aides

(liste des opérateurs conventionnés), contactez votre Chambre consulaire (adresse au dos du guide) ou l'Agence de l'eau Seine-Normandie, 51 rue Salvador Allende 92027 Nanterre Cedex, Tél. : 01 41 20 18 77 fax : 01 41 20 16 24 ou l'ADEME Ile-de-France (adresse au dos du guide).

L'aide pour l'élimination des déchets dangereux pour l'eau de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie

Nature de l'aide

Subvention de 50 %, jusqu'à 50 tonnes par an et par producteur (PME/PMI*, artisans) de déchets dangereux pour l'eau.

Exemples de déchets éligibles

Résidus de peintures, vernis, solvants, produits de traitement, colles, mastics, résines, produits de protection du bois, anti-rouille, emballages souillés.

Mode d'attribution

Subvention déduite de la facture émise par un opérateur conventionné (collecteur, centre de transit, de groupement ou de traitement).

L'aide à la décision de l'ADEME

Nature de l'aide

Aide pour la réalisation d'un diagnostic déchets par un prestataire afin d'avoir :

- une vision claire de la gestion actuelle de ses déchets avec notamment une évaluation précise des quantités de déchets et des coûts associés ;
- un plan d'actions pour maîtriser la production des déchets et améliorer leur gestion avec notamment une évaluation technique et économique précise.

Le coût maximal pris en compte par l'ADEME est fixé à 30 000 euros et le taux d'aide est de 50 %.

Mode d'attribution

Après instruction du dossier par l'ADEME et selon les dispositifs en vigueur au moment de la demande.



Qu'est ce que la Haute Qualité Environnementale (HQE®) ?

Le secteur de la construction est le secteur économique qui mobilise le plus de ressources (matière et énergie). De ce constat, des professionnels de la construction ont souhaité "construire en harmonie avec l'environnement". La Haute Qualité Environnementale est issue de cette mobilisation.

Un bâtiment construit en HQE® dispose de toutes les qualités architecturales et techniques requises et minimise durablement ses impacts sur l'environnement, améliore le confort et diminue les risques pour la santé de ses occupants.

La **HQE® est essentiellement une pratique** ; on parle de démarche. La plupart des règles sont des règles de bon sens qui nécessitent simplement une ambition nouvelle. Elles s'appuient sur la gestion d'opération (SMO – système de management d'opération) et sur 14 cibles pour structurer les objectifs de la HQE® :

ECO-CONSTRUCTION 1. Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat 2. Choix intégré des procédés et produits de construction 3. Chantier à faibles nuisances	CONFORT 8. Confort hygrothermique 9. Confort acoustique 10. Confort visuel 11. Confort olfactif
ECO-GESTION 4. Gestion de l'énergie 5. Gestion de l'eau 6. Gestion des déchets d'activités 7. Gestion de l'entretien et de la maintenance	SANTÉ 12. Qualité sanitaire des espaces 13. Qualité de l'air 14. Qualité de l'eau

La HQE® garantie à la fois un respect de l'environnement durant les phases actives du bâtiment (construction, modification, démolition), mais aussi durant les phases d'exploitation avec une meilleure qualité d'usage dans la durée (fonctionnalité, adaptabilité, sécurité,...).

Les gains potentiels de la HQE® (pour les constructions neuves) :

- 30 à 50 % d'économies d'énergie
- 40 à 60 % d'économies d'eau potable
- 25 % d'économies de lumière
- 20 % de déchets de chantier en moins
- amélioration des conditions de travail du chantier

L'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies a comme objectif de soutenir le développement de l'architecture écologique ou HQE® en région Ile-de-France. Pour cela elle dispose de services d'accompagnement et d'initiation (" Conseil express HQE® ") ou de sensibilisation (" Info + HQE® ").

Construire écologique n'est pas un luxe mais une nécessité. Construire HQE® est une garantie de qualité.

Quelques suggestions de mesures ponctuelles s'inscrivant dans une démarche HQE® globale :

Énergie

- renforcer l'isolation
- utiliser l'énergie solaire passive
- exploiter les énergies renouvelables locales
- exploiter la proximité de réseaux de chaleur
- récupérer la chaleur des équipements
- choisir des ampoules basse consommation

Eau

- recycler des eaux de pluie pour les W-C, l'entretien et l'arrosage
- recycler des eaux grises pour les W-C
- infiltrer les eaux dans le terrain
- éviter les surpressions
- diminuer l'écoulement des eaux hors parcelle

Matériaux et procédés de construction

- demander la déclaration de la composition des matériaux
- privilégier les produits répondant à des critères de qualité environnementale et sanitaire
- favoriser les ACV (analyse du cycle de vie)

Chantiers

- évaluer le trafic généré par le chantier
- limiter la production de déchets (réservation, calpinage, préparation en usine)
- tri sélectif et valorisation des déchets de chantier
- limiter l'emploi de matériels de chantier bruyant
- installer une aire de lavage des camions en sortie de chantier

Liste des installations acceptant les déchets du bâtiment sur le Val d'Oise (non exhaustive, informations plus précises dans les pages indiquées entre parenthèses)

INSTALLATIONS (ordre alphabétique) Le symbole ne signifie pas que tous les déchets mentionnés sont récupérés		AB REUP (p.23) LE MESNIL AUBRY	ALIECO (p.18) BOISSY L'ALLIERE	CTE D'AGGLO CERGY-PONTOISE (p.26) SAINT-OUEN L'AUMÔNE	CTE D'AGGLO CERGY-PONTOISE (p.20) CERGY LE HAUT	CTE D'AGGLO CERGY-PONTOISE (p.20) CERGY ST CHRISTOPHE	CTE D'AGGLO CERGY-PONTOISE (p.22) JOUY LE MOUIER	CTE D'AGGLO CERGY-PONTOISE (p.24) OSNY	COBEPA SNC (p.19) BRUTÈRES SUR OISE	COSSON (p.21) EPINAY-CHAMPLATREUX	DESTILLÈRE HAQUEL (p.27) ST OUEN L'AUMÔNE	DLB (p.22) GONSESE	ECT (p.15) ANDILLY
Déchets Inertes	Béton, ciment, parpaing, pierre, ardoise, céramique, carrelage, tuile, brique,	✓	✓	✓						✓		✓	✓
	Matériaux d'isolation (laine de verre, laine de roche)	✓	✓										✓
	Terre et matériaux de terrassement	✓	✓							✓			✓
Déchets Industriels Banals	Bois non traités ou non peints	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			
	Déchets verts	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓					
	DIB en mélange	✓	✓							✓			
	Emballages non souillés en carton, en papier, en plastique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			
	Matières plastiques (PE,PET, PVC,...)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓			
	Métaux (ferraille, plomb, cuivre, zinc...)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
	Pneus			✓	✓	✓	✓	✓					
Verre (bouteilles, débris...)			✓	✓	✓	✓	✓						
Déchets Dangereux	Amiante ciment									✓			
	Amiante friable												
	Déchets phytosanitaires												
	DIS solides (bois traités, emballages souillés,...)		✓										
	DIS liquides (peintures, solvants, vernis, huiles,...)			✓							✓		
	Matériels électriques et électroniques		✓	✓					✓				
	Piles et accumulateurs, tubes fluorescents			✓									
Location de bennes	✓												

	INSTALLATIONS (ordre alphabétique) Le symbole ne signifie pas que tous les déchets mentionnés sont récupérés	ENTREPRISE LABUSIÈRE (p.15) ARGENTEUIL	FAYOLLE (p.24) MONTIGNON	G.S.M (p.20) BRUYÈRES SUR OISE	GARNIER & FILS (p.21) GARGES LES GONÈSES	GOLD MÉTAUX (p.25) ST BRICE /S FORÊT	HOUHAERT (p.15) ARGENTEUIL	LA BUTTE D'ORGERONT (p.15) ARGENTEUIL	LEPAGE GRANULATS (p.27) ST OUVEN L'AUMÔNE	LA PLATE-FORME DU BÂTIMENT PIERRELAÏE (p.24)	MÉTAUX DE ST. LEU (p.25) ST LEU LA FORÊT	MULTIMÉTAL (p.24) MERY SUR OISE	NOVÈRGIE (p.16) ARGENTEUIL
Déchets Inertes	Béton, ciment, parpaing, pierre, ardoise, céramique, carrelage, tuile, brique,							✓		✓			
	Matériaux d'isolation (laine de verre, laine de roche)									✓			
	Terre et matériaux de terrassement			✓				✓	✓	✓			
Déchets Industriels Banals	Bois non traités ou non peints									✓			✓
	Déchets verts		✓							✓			
	DIB en mélange									✓			
	Emballages non souillés en carton, en papier, en plastique									✓			✓
	Matières plastiques (PE,PET, PVC,...)									✓			
	Métaux (ferraille, plomb, cuivre, zinc...)				✓	✓	✓			✓	✓	✓	
	Pneus												
	Verre (bouteilles, débris...)									✓			
Déchets Dangereux	Amiante ciment												
	Amiante friable												
	Déchets phytosanitaires												
	DIS solides (bois traités, emballages souillés,...)									✓			
	DIS liquides (peintures, solvants, vernis, huiles,...)									✓			
	Matériels électriques et électroniques												
	Piles et accumulateurs, tubes fluorescents												
Location de bennes		✓											

INSTALLATIONS (ordre alphabétique) Le symbole ne signifie pas que tous les déchets mentionnés sont récupérés		PHILIPPE LEGROS SE (p.21) GENAINVILLE	PICHEA (p.26) ST MARTIN DU TERTRE	PICHEA (p.25) PIERRELATE	PLACO BPB (p.17) BAILLET EN FRANCE	PHIA (p.16) ARGENTEUIL	POINT P (p.16) ARGENTEUIL	POINT P (p.17) BELLOY EN FRANCE	POINT P (p.18) BEZONS	POINT P (p.25) PONTOISE	POINT P (p.27) ST OUEN L'AUMÔNE	POINT P (p.28) SARCELLES	POINT P (p.28) TAVERNY
Déchets Inertes	Béton, ciment, parpaing, pierre, ardoise, céramique, carrelage, tuile, brique,		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Matériaux d'isolation (laine de verre, laine de roche)			✓									
	Terre et matériaux de terrassement		✓	✓	✓								
Déchets Industriels Banals	Bois non traités ou non peints			✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Déchets verts			✓									
	DIB en mélange			✓									
	Emballages non souillés en carton, en papier, en plastique			✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Matières plastiques (PE,PET, PVC,...)			✓									
	Métaux (ferraille, plomb, cuivre, zinc...)	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Pneus			✓									
Verre (bouteilles, débris...)			✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Déchets Dangereux	Amiante ciment		✓	✓									
	Amiante friable												
	Déchets phytosanitaires												
	DIS solides (bois traités, emballages souillés,...)												
	DIS liquides (peintures, solvants, vernis, huiles,...)												
	Matériels électriques et électroniques			✓									
	Piles et accumulateurs, tubes fluorescents												
Location de bennes	✓		✓										

		INSTALLATIONS (ordre alphabétique) Le symbole ne signifie pas que tous les déchets mentionnés sont récupérés	PROFIT SAS (p.27)	REP (p.19)	REP (p.28)	SABLIÈRES DE PRÉCÉ (p.29)	SANTS ENVIRONNEMENT (p.26)	SATEL ENVIRONNEMENT (p.28)	SECA (p.26)	SERGE SAEZ (p.16)	SICOMIA / TRIAUX (p.20)	SWIRTON DU VEXIN (p.23)	SWIRTON DU VEXIN (p.23)	SOREDI (p.17)
			ST OUEN L'AUMÔNE	BOUQUEVAL	SURVILLIERS	VILLIERS ADAM	ST LEU LA FORÊT	ST OUEN L'AUMÔNE	ST LEU LA FORÊT	ARGENTEUIL	CHAMPAGNE SUR OISE	MAGNY EN VEXIN	MARINES, VIGNY	ARGENTEUIL
Déchets Inertes	Béton, ciment, parpaing, pierre, ardoise, céramique, carrelage, tuile, brique,		✓	✓		✓	✓					✓	✓	✓
	Matériaux d'isolation (laine de verre, laine de roche)		✓				✓					✓	✓	✓
	Terre et matériaux de terrassement		✓	✓	✓	✓	✓					✓	✓	✓
Déchets Industriels Banals	Bois non traités ou non peints		✓	✓			✓				✓	✓	✓	✓
	Déchets verts		✓				✓				✓	✓	✓	✓
	DIB en mélange		✓	✓			✓					✓	✓	✓
	Emballages non souillés en carton, en papier, en plastique		✓	✓			✓				✓	✓	✓	✓
	Matières plastiques (PE,PET, PVC,...)		✓	✓			✓				✓	✓	✓	✓
	Métaux (ferraille, plomb, cuivre, zinc...)		✓	✓			✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
	Pneus													✓
	Verre (bouteilles, débris...)		✓	✓			✓				✓	✓	✓	✓
Déchets Dangereux	Amiante ciment													
	Amiante friable													
	Déchets phytosanitaires										✓			
	DIS solides (bois traités, emballages souillés,...)										✓			✓
	DIS liquides (peintures, solvants, vernis, huiles,...)										✓			✓
	Matériels électriques et électroniques										✓	✓	✓	✓
	Piles et accumulateurs, tubes fluorescents										✓			✓
Location de bennes		✓				✓	✓	✓					✓	

INSTALLATIONS (ordre alphabétique) Le symbole ne signifie pas que tous les déchets mentionnés sont récupérés		SORENO (p.18) BESSANCOURT	SPAT ET SEMIER / SITA (p.22) GOUSSAINVILLE	STDLB (p.19) BONNEUIL EN FRANCE	STÉ VALDRE (p.17) ATTAINVILLE	SYR (p.29) COLLECTEUR VAL D'OISE	TALS (p.22) GONESSE	TRI-ACTION (p.18) BESSANCOURT	TRANDS (p.29) COLLECTEUR VAL D'OISE	VERT COMPOST (p.21) EPIAIS RHUS	VERIN RÉCUPÉRATION (p.19) BOISSY L'AILLERIE			
Déchets Inertes	Béton, ciment, parpaing, pierre, ardoise, céramique, carrelage, tuile, brique,	✓	✓				✓	✓						
	Matériaux d'isolation (laine de verre, laine de roche)						✓	✓						
	Terre et matériaux de terrassement	✓	✓					✓						
Déchets Industriels Banals	Bois non traités ou non peints	✓			✓		✓	✓						
	Déchets verts				✓		✓	✓		✓				
	DIB en mélange	✓					✓	✓						
	Emballages non souillés en carton, en papier, en plastique	✓					✓	✓						
	Matières plastiques (PE,PET, PVC,...)	✓						✓						
	Métaux (ferraille, plomb, cuivre, zinc...)	✓						✓	✓					
	Pneus	✓						✓						
Verre (bouteilles, débris...)	✓							✓						
Déchets Dangereux	Amiante ciment	✓							✓					
	Amiante friable	✓							✓					
	Déchets phytosanitaires					✓			✓					
	DIS solides (bois traités, emballages souillés,...)	✓				✓			✓					
	DIS liquides (peintures, solvants, vernis, huiles,...)					✓			✓					
	Matériels électriques et électroniques	✓							✓					
	Piles et accumulateurs, tubes fluorescents	✓					✓		✓					
Location de bennes	✓		✓							✓				

Coordonnées des installations sur le Val d'Oise

(Classement ordre alphabétique des communes)

ECT - Stockage de déchets inertes en carrière	
Rue du Fort 95380 Andilly	Tél. : 01 34 16 22 79 Fax : 01 34 16 22 79
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 7h30 à 17h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>consulter l'entreprise</i>	

Entreprise Labussière - Location de bennes / Vente de terres végétales	
112 route de Pontoise 95100 Argenteuil	Tél. : 01 39 82 59 57 Fax : 01 39 82 93 45 Mail : labussiere.sarl@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture : Lundi à jeudi : 7h30 à 12h et 13h30 à 17h Vendredi : 7h30 à 12h et 13h30 à 16h	Conditions d'accès : Ne prend pas les DIS
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>consulter l'entreprise</i>	

Holmaert - Collecte métaux	
127 rue Henri Barbusse 95106 Argenteuil	Tél. : 01 34 34 34 20 Fax : 01 39 61 18 99
Horaires d'ouverture : Lundi à jeudi : 8h à 12h et 13h30 à 17h30 Vendredi : 8h à 12h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>consulter l'entreprise</i>	

La Butte d'Orgemont - Stockage de déchets inertes en carrière	
Chemin de Sable 95100 Argenteuil	Tél. : 01 39 81 20 95 Fax : 01 39 81 85 43
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 7h30 à 12h et 13h à 17h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>consulter l'entreprise</i>	

Novergie - Incinération avec valorisation énergétique	
2 rue du Chemin Vert 95100 Argenteuil	Tél. : 01 34 11 70 00 Fax : 01 34 11 70 09
Horaires d'ouverture : 24h / 24	Conditions d'accès : Certificat d'acceptation préalable indispensable à demander par fax
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : Bois non traité : 135 €/T (petite taille < 1m) Papiers/cartons : 105 €/T - Emballages matières plastiques : 330 €/T - Textiles : 218 €/T (petite taille < 1m)	

PMA - Collecte métaux	
127 avenue Verdun 95100 Argenteuil	Tél. : 01 39 82 39 92 Fax : 01 39 82 02 42
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

Point P Argenteuil - Déchèterie professionnelle	
35 rue de Gode 95100 Argenteuil	Tél. : 01 34 11 70 50 Fax : 01 39 82 93 70
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 7h à 18h Samedi : 8h à 12h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

Serge Saez - Collecte métaux	
16 avenue de la Glacière 95100 Argenteuil	Tél. : 01 39 82 80 49 Fax : 01 39 82 80 49
Horaires d'ouverture : Lundi à jeudi : 8h à 12h et 13h30 à 18h vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 16h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

SOREDIV - Centre de tri	
82 rue de Montmorency 95100 Argenteuil	Tél. : 01 30 25 88 88 Fax : 01 39 81 49 03
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 5h à 19h Samedi : 8h à 12h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : Gravats et terres : 22,87 €/T - DIB mélangés ou non : 83,85 €/T - Déchets verts : 45,73 €/T	

Sté Valdeve - Compostage	
CD 909 – L'Ortiette 95570 Attainville	Tél. : 01 39 91 66 02 Fax : 01 39 91 79 91 Mail : valdeve@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 18h Samedi : 9h à 12h	Conditions d'accès : Uniquement déchets verts et bois non traité, longueur inférieure à 2,5 m Ne prend pas les palettes et planches
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : 30 €/T avec diamètre inférieur à 20 cm - 63 €/T avec diamètre inférieur à 90 cm	

BPB Placo (remblais gérés par ECT) - Stockage de déchets inertes en carrière	
Rond-point du Fayel (RD3) 95560 Baillet en France	Tél. : 01 39 85 65 07 Fax : 01 39 87 51 89
Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi de 7h à 14h45	Conditions d'accès : Contactez ECT, déchets inertes uniquement
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

Point P Bellois en France - Déchèterie professionnelle	
1 route de Paris 95270 Belloy en France	Tél. : 01 34 09 18 18 Fax : 01 30 35 99 21
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30 Samedi : 8h à 12h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

SOREVO - Déchèterie industrielle / Collecteur	
ZAE route de Pierrelaye 95550 Bessancourt	Tél. : 01 39 60 62 26 Fax : 01 39 60 90 06 Mail : jeanlouis.tellet@sorevo.com
Horaires d'ouverture : Lundi à jeudi : 7h30 à 12h et 13h à 16h30 Vendredi : 7h30 à 12h - Sur rendez-vous le samedi	Conditions d'accès : Les DIS sont collectés mais ne sont pas accueillis sur le site
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : Gravats : 50 €/T - Terres non polluées : 12€/T papiers / cartons : achetés 7 €/T - DIB en mélange : 78 €/T - Verres : 35€/T - Bois non traité : 43 €/T	

Tri-Action - Déchèterie publique à accès limité	
ZI Route de Pierrelaye – CD 191 95550 Bessancourt	Tél. : 01 34 18 30 18 Fax : 01 34 18 30 10
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 10h à 20h du 1er avril au 30 septembre 10h à 18h du 1er octobre au 31 mars	Conditions d'accès : Accès réservé uniquement aux artisans et commerçants des communes suivantes : Auvers sur Oise - Beauchamp - Bessancourt - Frépillon - Herblay - Méry sur Oise – Pierrelaye - Saint Leu la Forêt et Taverny Véhicule 3,5 T (PTAC) maximum, justificatif lié au siège social + carte professionnelle Ne prend pas les déchets dangereux
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : Gravats triés et terres : 40,13 €/T - DIB : 100,33 / 117,05 €/T - papiers / cartons : 20,06 €/T	

Point P Bezons - Déchèterie professionnelle	
17 à 25 rue Salvador Allende 95870 Bezons	Tél. : 01 39 47 30 95 Fax : 01 39 47 99 68
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 7h à 12h et 13h30 à 17h Samedi : 8h à 12h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

Allieco - Centre de tri	
ZI des 4 vents, 2 chemin de la Croisette 95650 Boissy l'aillierie	Tél. : 01 34 67 55 80 / 06 62 76 52 78 Fax : 01 34 67 52 55 Mail : arttp.andree@nerim.fr
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 6h à 18h	Conditions d'accès : Pas de DIS liquide
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : Inertes en mélange : 12 €/T - Bois non traité : 16 €/T - papiers / cartons : 6 €/T - Menuiserie PVC : 20 €/T - Métaux : gratuit - Bois traité : 20 €/T - Goudron : 50 €/T	

Vexin Récupération - Location de bennes	
24 rue Victor Hugo 95650 Boissy l'Aillierie	Tél. : 01 34 42 14 47 Fax : 01 34 42 13 93
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 14h à 20h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

STDLB - Location de bennes	
16 route de Flandres 95500 Bonneuil en France	Tél. : 01 49 39 02 32 Fax : 01 49 39 02 33
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h	Conditions d'accès : Ne prend pas les DIS
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

REP - Centre de tri, CET II	
CVI entre RNI6 et CD10 95720 Bouqueval	Tél. : 01 39 88 88 58 Fax : 01 39 33 82 09
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 6h30 à 17h30 Samedi : 6h30 à 12h	Conditions d'accès : Passage en bascules, pesée à la tonne, camions bâchés
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : Déchets ultimes : 56,60 €/T - Autres déchets : consulter l'entreprise	

COREPA SNC - Déchèterie industrielle pour métaux	
Rue de Beaumont – BP n°1 95820 Bruyères sur Oise	Tél. : 01 39 37 93 91 Fax : 01 39 37 93 70 Mail : SPERUTO@fr.cffrecycling.com Site internet : www.cff.fr
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 8h à 11h30 et 13h30 à 17h	Conditions d'accès : Métaux et équipements électriques/électroniques ne présentant pas de caractère dangereux et ne contenant pas de fluide frigorigène
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

G S M - Stockage de déchets inertes en carrière

1 voie nouvelle du Port
95820 Bruyères sur Oise

Tél. : 01 34 70 90 46

Fax : 01 34 70 90 46

Horaires d'ouverture :

Lundi à vendredi : 7h à 12h et 13h30 à 16h30

Conditions d'accès :

Uniquement pour les terres non polluées

Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise

Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise - Déchèterie publique à accès limité

Bd des Chasseurs, Rue des Abysses
95800 Cergy le Haut
Tél. : 01 34 46 09 74

Bd de la Paix / Osny
95800 Cergy St Christophe
Tél. : 01 30 73 48 29

Horaires d'ouverture :

1er avril au 30 septembre,
lundi à vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h

1er octobre au 31 mars,
lundi à vendredi : 10h à 12h et 14h à 17h

Conditions d'accès :

Accès réservé uniquement aux artisans des communes suivantes : Cergy, Courdimanche, Eragny sur Oise, Jouy le Moutier, Menucourt, Neuville sur Oise, Osny, Pontoise, Puiseux Pontoise, St Ouen l'Aumône et Vauréal. Voir règlement intérieur
Accès avec une limite de 3,5 T par semaine.
Constitution d'un dossier au préalable

Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : Apport gratuit avec des quantités limitées

SICTOMIA / Tri-Or - Déchèterie publique à accès limité

ZA du Paradis / CD 4, rue Pasteur prolongée
95660 Champagne sur Oise

Tél. : 01 34 70 05 60

Fax : 01 34 70 41 47

Mail : info@tri-or.fr

Horaires d'ouverture :

1er mars au 31 octobre,
lundi à vendredi : 9h à 12h et 14h à 18h
Samedi : 9h à 18h, dimanche : 10h à 16h
2 novembre au 28 février,
lundi à vendredi : 9h à 12h et 14h à 17h
Samedi : 9h à 17h, dimanche : 10h à 15h
Tous les jours sauf jeudi et jours fériés

Conditions d'accès :

Ne prend que les déchets assimilables à des déchets ménagers

Pour les DIS, accès réservé uniquement aux artisans et commerçants des communes du Syndicat Tri-or et avec une limite de 5 pots de 25 litres

Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : Tranche de 500 kg : 5,5 € (25 € hors SICTOMIA)

Tranche de 500 kg supplémentaire : Gravats : 16 € (23 € hors SICTOMIA), Déchets verts : 20 € (28 € hors SICTOMIA),
Reste : 25 € (40 € hors SICTOMIA), DIS uniquement SICTOMIA : 2 € / kg avec une limite de 5 pots de 25 litres

Vert Compost - Compostage	
4 rue Saint Didier 95810 Epiais Rhus	Tél. : 01 34 66 41 70 Fax : 01 34 66 42 72 Mail : vertcompost@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture : 1er avril au 30 novembre, lundi à vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h30 1er décembre au 31 mars, lundi à vendredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

Cosson SA - CET II et III	
RN 16 95270 Epinay-Champlatreux	Tél. : 01 34 29 36 00 Fax : 01 34 29 81 60
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 7h à 12h et 13h à 17h	Conditions d'accès : Ne prend pas carrelages, tuiles, plâtre, DIS
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : Gravats : 8,38 €/T - Terres : 3,66 €/T - DIB : 65,10 €/T - Amiante-ciment : 129 €/T	

Garnier & Fils - Recyclage métaux	
I Impasse Duvivier 95140 Garges-les-Gonnesse	Tél. : 01 39 86 33 09 Fax : 01 39 93 64 28 Mail : garnier.et.fils@wanadoo.fr Site internet : www.garnieretfils.com
Horaires d'ouverture : Lundi à jeudi : 8h à 12h et 13h30 à 17h30 Vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 16h30	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

Philippe Legros Sté d'exploitation - Collecteur métaux / Location de bennes	
I Route de Magny 95420 Genainville	Tél. : 01 34 67 06 65 Fax : 01 34 67 22 37
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 8h à 12h et 14h à 18h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

DLB - Recyclage Inertes	
Sente des Postes RN370 95500 Gonesse	Tél. : 01 39 87 73 20 Fax : 01 39 85 01 04
Horaires d'ouverture : Lundi à jeudi : 7h à 12h et 13h à 16h vendredi : 7h à 12h et 13h à 15h	Conditions d'accès : Uniquement débris de béton et démolition de chaussée, ne prend pas le plâtre
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>consulter l'entreprise</i>	

Tais - Centre de tri	
Chemin de Villepinte RN17 95500 Gonesse	Tél. : 01 39 87 71 16 Fax : 01 39 85 99 41
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 7h à 12h et 13h à 17h Samedi : 7h à 12h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>Gravats triés : 16 € / T - DIB : 81 €/T - Emballages : 52 / 66 € / T - Pneus : 224 € / T</i>	

Spat et Serater / SITA - Stockage de déchets inertes en carrière	
Chemin vicinal / route de Roissy 95190 Goussainville	Tél. : 01 39 88 82 60 Fax : 01 39 88 12 90
Horaires d'ouverture : Lundi à jeudi : 7h30 à 11h45 et 13h à 16h45 Vendredi : 7h30 à 11h45 et 13h à 15h45	Conditions d'accès : Uniquement terres non polluées et gravats propres
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>consulter l'entreprise</i>	

Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise - Déchèterie publique à accès limité	
Rue Denis Papin, PA des Forboeufs 95280 Jouy le Moutier	Tél. : 01 34 30 98 67
Horaires d'ouverture : 1er avril au 30 septembre, lundi à vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h 1er octobre au 31 mars, lundi à vendredi : 10h à 12h et 14h à 17h	Conditions d'accès : Accès réservé uniquement aux artisans des communes suivantes : Cergy, Courdimanche, Eragny sur Oise, Jouy le Moutier, Menucourt, Neuville sur Oise, Osny, Pontoise, Puiseux Pontoise, St Ouen l'Aumône et Vauréal. Voir règlement intérieur Accès avec une limite de 3,5 T par semaine. Constitution d'un dossier au préalable
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>Apport gratuit avec des quantités limitées</i>	

AB RECUP - Centre de tri, déchèterie	
2 avenue des Martinets 95720 Le Mesnil Aubry	Tél. : 01 34 09 04 94 Fax : 01 34 09 04 95
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 17h	Conditions d'accès : Toute entreprise du bâtiment
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>Inertes et terres propres : 13,72 €/T - DIB : 77,74 €/T</i>	

SMIRTOM du Vexin - Déchèterie publique à accès limité	
ZAE la Demi-Lune, 33 rue Gutemberg 95420 Magny en Vexin	Tél. : 01 30 39 28 10 Fax : 01 30 39 28 10
Horaires d'ouverture : 1er avril au 30 septembre lundi, mercredi, vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h samedi : 9h à 12h et 14h à 19h, dimanche : 9h à 14h 1er octobre au 31 mars lundi : 10h à 12h et 14h à 18h mercredi et vendredi : 14h à 18h samedi : 9h à 12h et 14h à 18h, dimanche : 9h à 13h fermé mardi et jeudi	Conditions d'accès : Réservé aux artisans du secteur munis d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule Tickets à retirer au SMIRTOM à Vigny
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>Gravats, bois et tout venant : 38 € le demi m3 - Déchets verts, cartons : 7,50 € le demi m3 - Ferrailles : gratuit</i>	

SMIRTOM du Vexin - Déchèterie publique à accès limité	
Les Carreaux, le Grand Pré, rue du Goulet 95370 Marines Tél. : 01 30 39 28 10 Fax : 01 30 39 28 10	Lieu-dit " Les Roches " 95450 Vigny Tél. : 01 30 39 28 10 Fax : 01 30 39 28 10
Horaires d'ouverture : 1er avril au 30 septembre lundi et samedi : 9h à 12h et 14h à 19h mercredi : 14h à 19h, dimanche : 9h à 12h 1er octobre au 31 mars lundi et mercredi : 14h à 17h samedi : 9h à 12h et 14h à 18h, dimanche : 9h à 12h, fermé mardi, jeudi et vendredi	Conditions d'accès : Réservé aux artisans du secteur munis d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule Tickets à retirer au SMIRTOM à Vigny
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>Gravats, bois et tout venant : 38 € le demi m3 - Déchets verts, cartons : 7,50 € le demi m3 - Ferrailles : gratuit</i>	

Multimétal - Collecte métaux	
Route de Sognolles / La Bonneville 95540 Méry- sur- Oise	Tél. : 01 30 36 40 62 Fax : 01 34 64 86 40 Mail : multimetal@free.fr
Horaires d'ouverture : Lundi à jeudi : 7h30 à 17h30 vendredi : 7h30 à 17h	Conditions d'accès : Quantité à définir pour l'apport sur site Ne prend pas les DIS
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

Fayolle - Déchets verts	
RN 309 - La Plâtrière 95680 Montlignon	Tél. : 01 34 16 13 14 Fax : 01 39 59 24 74
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 8h à 16h45	Conditions d'accès : Uniquement pour les déchets verts
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise - Déchèterie publique à accès limité	
Chemin des Hayettes 95020 Osny	Tél. : 01 30 31 22 51
Horaires d'ouverture : 1er avril au 30 septembre, lundi à vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h 1er octobre au 31 mars, lundi à vendredi : 10h à 12h et 14h à 17h	Conditions d'accès : Accès réservé uniquement aux artisans des communes suivantes : Cergy, Courdimanche, Eragny sur Oise, Jouy le Moutier, Menucourt, Neuville sur Oise, Osny, Pontoise, Puiseux Pontoise, St Ouen l'Aumône et Vauréal. Voir règlement intérieur Accès avec une limite de 3,5 T par semaine. Constitution d'un dossier au préalable
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : Apport gratuit avec des quantités limitées	

La Plate-forme du Bâtiment - Déchèterie professionnelle	
2 avenue Leclerc – RNI4 95480 Pierrelaye	Tél. : 01 34 30 24 00 Fax : 01 34 30 24 00
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 6h30 à 18h30 Samedi : 6h30 à 12h	Conditions d'accès : Kbis ou carte d'artisan
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : Gravats propres : 20 €/m3 - DIB : 55 €/m3 - DIS : 2 €/kg	

Picheta - Centre de tri / Location de bennes	
13 route de Conflans - BP 60 95480 Pierrelaye	Tél. : 01 34 30 49 95 Fax : 01 34 64 14 51 Mail : contact@picheta.fr Site internet : www.picheta.fr
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 7h à 12h et 13h à 17h Samedi : 7h à 12h	Conditions d'accès : Accessible à tous véhicules Amiante-ciment apport limité à 2 m3/jour
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : Béton de démolition trié : 0,50 €/m3 - déchets de bois triés : 20 €/m3 souches : 55 €/m3 - PVC (tuyaux, fenêtres, volets) : 9,50 €/m3 - Mélange DI+DIB : 55 €/m3 - gravais : 17 €/m3	

Point P Pontoise - Déchèterie professionnelle	
55 quai Eugène Turpin 95300 Pontoise	Tél. : 01 30 32 51 88 Fax : 01 34 43 67 42
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 7h30 à 12h et 13h30 à 18h Samedi : 8h à 12h	Conditions d'accès : Pas d'obligation de compte chez Point P
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : Gravats propres : 24 €/m3 - DIB : 55 €/m3	

Gold Métaux - Recyclage métaux	
ZAE les Perruches / 12-14 route de Piscop 95350 St. Brice sous Forêt	Tél. : 01 39 94 81 77 Fax : 01 39 94 87 10
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 8h30 à 17h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

Métaux de St. Leu - Collecte métaux	
2 Rue Nadar 95320 St Leu la Forêt	Tél. : 01 39 60 68 87 Fax : 01 39 60 77 40
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 7h30 à 12h et 13h30 à 18h Samedi : 7h30 à 12h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

Santis Environnement - Déchèterie professionnelle / Location de bennes	
25 rue Charles Cros ZI 95320 St Leu la Forêt	Tél. : 01 30 72 00 88 / 06 63 89 97 33 Fax : 01 30 72 00 89
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 7h30 à 12h et 13h à 17h30	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>Inertes : 17 €/m3 - Verre : 17 €/ m3 - DIB : 46 €/ m3 - Bois non traité : 46 €/ m3</i>	

SECA - Location de bennes	
55 rue du Général Leclerc 95320 St Leu la Forêt	Tél. : 01 39 32 00 00 Fax : 01 39 95 30 40 Mail : sas.seca@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture : Lundi à jeudi : 8h à 12h et 13h30 à 17h30 Vendredi : 8h à 12h et 13h30 à 16h30	Conditions d'accès : Uniquement pour terres, gravats et ferrailles
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>consulter l'entreprise</i>	

Picheta - Stockage de déchets inertes en carrière	
RD909 95270 St Martin du Tertre	Tél. : 06 62 93 01 59 / 58 Fax : 01 34 64 14 51
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 7h à 12h et 13h à 17h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>Terres inertes : 4,95 €/m3</i>	

Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise - Déchèterie publique à accès limité	
ZI des Béthunes, 2 avenue du Fief 95310 St Ouen l'Aumône	Tél. : 01 34 30 01 18
Horaires d'ouverture : 1er avril au 30 septembre, lundi à vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h 1er octobre au 31 mars, lundi à vendredi : 10h à 12h et 14h à 17h	Conditions d'accès : Accès réservé uniquement aux artisans des communes suivantes : Cergy, Courdimanche, Eragny sur Oise, Jouy le Moutier, Menucourt, Neuville sur Oise, Osny, Pontoise, Puisseux Pontoise, St Ouen l'Aumône et Vauréal. Voir règlement intérieur Pour les DIS, accès avec une limite de 25 L ou 25 kg / semaine, autres déchets maximum 3,5 T par semaine. Constitution d'un dossier au préalable
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>Apport gratuit avec des quantités limitées</i>	

Distillerie Haugel - Recyclage de solvants	
2 rue Boris Vian 95310 St Ouen l'Aumône	Tél. : 01 30 37 00 04 Fax : 01 30 37 74 44
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 8h à 17h	Conditions d'accès : Uniquement pour les solvants
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>consulter l'entreprise</i>	

Lafarge Granulats - Réception de terres non polluées	
ZI d'Épluches 95310 St Ouen l'Aumône	Tél. : 01 34 64 37 20 Fax : 01 34 30 02 99
Horaires d'ouverture : Lundi à jeudi : 7h à 12h et 13h à 15h45 Vendredi : 7h à 13h	Conditions d'accès : Uniquement pour terres non polluées
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>consulter l'entreprise</i>	

Point P St Ouen l'Aumône - Déchèterie professionnelle	
111 rue de Paris 95310 St Ouen l'Aumône	Tél. : 01 34 30 48 48 Fax : 01 30 37 41 43
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 7h30 à 12h et 13h30 à 18h Samedi : 8h à 12h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>consulter l'entreprise</i>	

Profit SAS - Centre de tri / Location de bennes	
114 rue de Paris 95310 St Ouen l'Aumône	Tél. : 01 34 64 05 31 Fax : 01 34 30 00 48 Mail : societeprofit@aol.com Site internet : www.bennesprofit.com
Horaires d'ouverture : 8h à 12h et 13h30 à 18h	Conditions d'accès : VL et PL, ne prend pas les déchets dangereux
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : <i>Gravats : 31 €/T - Terre non polluées : 26 €/T - Verre : 37 €/T - DIB : 89,10 €/T</i>	

SATEL Environnement - Location de bennes	
100 rue du Mail 95310 St-Ouen l'Aumône	Tél. : 01 34 48 90 02 Fax : 03 44 03 22 91
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 8h à 20h Samedi : 8h à 14h30	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

Point P Sarcelles - Déchèterie professionnelle	
42 route Nationale 1 95200 Sarcelles	Tél. : 01 34 04 35 80 Fax : 01 39 94 57 29
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 7h à 12h et 13h30 à 17h30 Samedi : 8h à 12h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

R E P - Stockage de déchets inertes en carrière	
RD 10 95470 Survilliers	Tél. : 01 34 68 38 02 Fax : 01 34 68 38 02
Horaires d'ouverture : Lundi à jeudi : 7h à 12h et 13h25 à 16h15 vendredi : 7h à 12h et 13h25 à 15h20	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : Terres non polluées : 3,90 €/T	

Point P Taverny - Déchèterie professionnelle	
116 rue de St Prix 95150 Taverny	Tél. : 01 34 18 71 80 Fax : 01 39 95 58 36
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 7h30 à 12h et 13h30 à 17h30 Samedi : 8h à 12h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

Sablères de Précy - Stockage de déchets inertes en carrière	
RD 44 95840 Villiers Adam	Tél. : 01 60 22 79 00 Fax : 01 60 22 43 02 Mail : info@sablieresdeprecy.fr
Horaires d'ouverture : Lundi à jeudi : 7h30 à 12h et 13h à 17h vendredi : 7h30 à 12h et 13h à 16h	Conditions d'accès :
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

TRIADIS - Collecteur DIS	
Avenue des Grenots, parc Sud Essor 91150 Etampes	Tél. : 01 69 16 13 13 Fax : 01 69 16 13 39 Mail : c.jouardet@groupe-seche.com Site internet : www.groupe-seche.com
Horaires d'ouverture : Lundi à jeudi : 7h30 à 17h vendredi : 7h30 à 16h	Conditions d'accès : Subventionable Agence de l'Eau Collecte tout type d'amiante ne prend pas les explosifs
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : Amiante : 1,60 €/kg - Bois traité : 840 €/IT - emballages et matériaux souillés : 750 €/IT - Vernis / Solvants : 900 €/IT - Huile (hors PCB) : 650 €/IT - DIS en mélange : 1,20 €/kg	

SVR - Collecteur DIS	
ZA du Bel Air, 4 rue de Cutesson BP 73 78513 Rambouillet	Tél. : 01 30 46 50 40 Fax : 01 30 59 24 47 Mail : commercial@svr.fr Site internet : www.svr.fr
Horaires d'ouverture : Lundi à vendredi : 7h30 à 18h30	Conditions d'accès : ne prend pas les bennes Subventionable Agence de l'Eau
Tarifs HT à titre indicatif en 2004 : consulter l'entreprise	

Un interlocuteur pour une bonne orientation

La prise en compte de l'environnement permet, entre autre, d'améliorer son image vis à vis de ses clients, ses rendements et de diminuer ses impacts, mais aussi d'éviter les sanctions qui y sont liées. C'est dans cet esprit d'amélioration continue que les partenaires institutionnels du département et de la région (Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles Val-d'Oise / Yvelines, Chambre de Métiers du Val d'Oise, Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie Ile-de-France, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies Ile-de-France et Conseil général du Val d'Oise) ont souhaité se réunir au sein d'un pôle d'initiatives instauré par une convention-cadre signée le 15 février 2002. Les services de l'Etat sont également partenaires du pôle d'initiatives avec la signature de la convention-cadre le 7 novembre 2002 par le Préfet du Val d'Oise. Il s'agit d'offrir une meilleure lisibilité des outils juridiques, techniques et financiers existants, ainsi que leur application, de promouvoir la gestion environnementale dans le Val d'Oise et de soutenir les entreprises souhaitant s'engager dans une démarche environnementale, de la simple prise en compte à la certification. Cette convention-cadre a pour ambition de réunir les institutions signataires au sein d'une seule et même opération en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement dans les entreprises valdoisiennes. Elle définit une politique et des modalités d'action pour la gestion environnementale au sein des PMI-PME mais aussi des TPE.

Les missions de ce pôle sont :

- > l'information et la sensibilisation des entreprises à la gestion de l'environnement par la réalisation de documentations spécifiques,
- > le conseil et le soutien à la réalisation de pré-diagnostic et/ou de diagnostics environnementaux,
- > l'accompagnement de la mise en œuvre des préconisations d'un diagnostic (aide à la réalisation, à l'équipement, à la mise en place d'un Système de Management Environnemental),
- > la communication et la valorisation des actions menées en faveur de l'environnement au sein des entreprises.



PÔLE
INITIATIVES
ENVIRONNEMENT
DU VAL D'OISE

Pour plus d'informations
Pôle Contact :
0800 01 95 95 (numéro Vert)



Pour plus d'informations



CHAMBRE DE METIERS DU VAL D'OISE

1 avenue du Parc – 95015 Cergy-Pontoise cedex

Contact : Yves COJANDASSAMY

Tél. : 01 34 35 80 29 – Fax : 01 34 35 80 48

cojandassamy@cm-cergy.fr

CAPEB GRANDE COURONNE

43 rue d'Épluches

95310 Saint Ouen l'Aumône

Tél. : 01 34 32 33 66

Fax : 01 34 32 33 50 ou 69

capeb.gc@capeb-grandecouronne.fr

**FEDERATION FRANÇAISE DU BATIMENT
DU VAL D'OISE**

6 rue Berthelot – 95300 Pontoise

Tél. : 01 34 20 11 90

Fax : 01 34 20 11 99

ffbatement95@wanadoo.fr

**CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE VERSAILLES VAL-D'OISE / YVELINES**

21 avenue du Paris – 78021 Versailles cedex

Contact : Dominique DURET - Tél. : 01 30 84 73 58

Sophie REVOL - Tél. : 01 30 84 70 13

Fax : 01 30 84 73 54

dduret@versailles.cci.fr / srevol@versailles.cci.fr

DDE Val d'Oise

Préfecture

95010 Cergy-Pontoise cedex

Tél. : 01 34 25 25 15 – Fax : 01 34 25 25 41

ADEME Ile-de-France

6/8 rue Jean Jaurès

92807 Puteaux Cedex

Tél. : 01 49 01 45 47 – Fax : 01 49 01 45 35

Le Plan de gestion des Déchets du Bâtiment et des Travaux Publics pour le Val d'Oise

a été validé en juin 2003. Il présente la production des déchets sur le département et les différents acteurs, ainsi que les besoins et les actions à mettre en œuvre. L'élaboration de ce guide est une des actions préconisées par ce plan.

La liste des installations retenues s'appuie également sur ce plan. Contactez la DDE pour plus d'informations.

